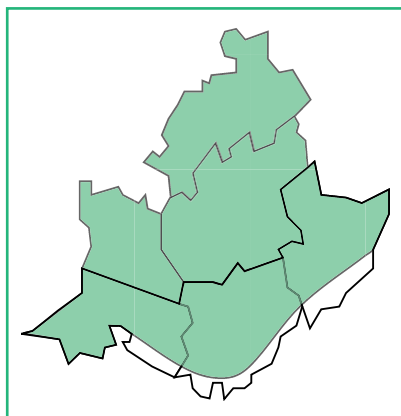


## CAS TYPE CAP FROM SPÉ-PACA04

# CAPRIN FROMAGER HORS SOL

2 UMO, 0.5 ha, 35 chèvres, 28 000 l de lait, gamme diversifiée, circuits courts



**Ce système est caractérisé par l'achat de l'intégralité de l'alimentation distribuée (fourrages et concentrés). Pour rentabiliser ces charges alimentaires élevées, la viabilité du système passe par un très bon niveau de production laitière des animaux et par une valorisation élevée des fromages.**

Le système « hors sol » peut se rencontrer sur toute la région PACA. Le besoin en surface étant négligeable, il représente une voie d'installation dans les zones à très forte pression foncière.

L'exploitation décrite dans cette fiche est située dans un bassin de consommation important.

Remarque: L'obtention du statut d'agriculteur est parfois compliqué à obtenir. En l'absence de surface c'est la présence d'animaux qui va permettre d'obtenir le statut d'agriculteur. La délivrance du permis de construire du bâtiment, destiné à loger les animaux, est alors conditionnée par ce statut agricole, d'où parfois des situations inextricables.



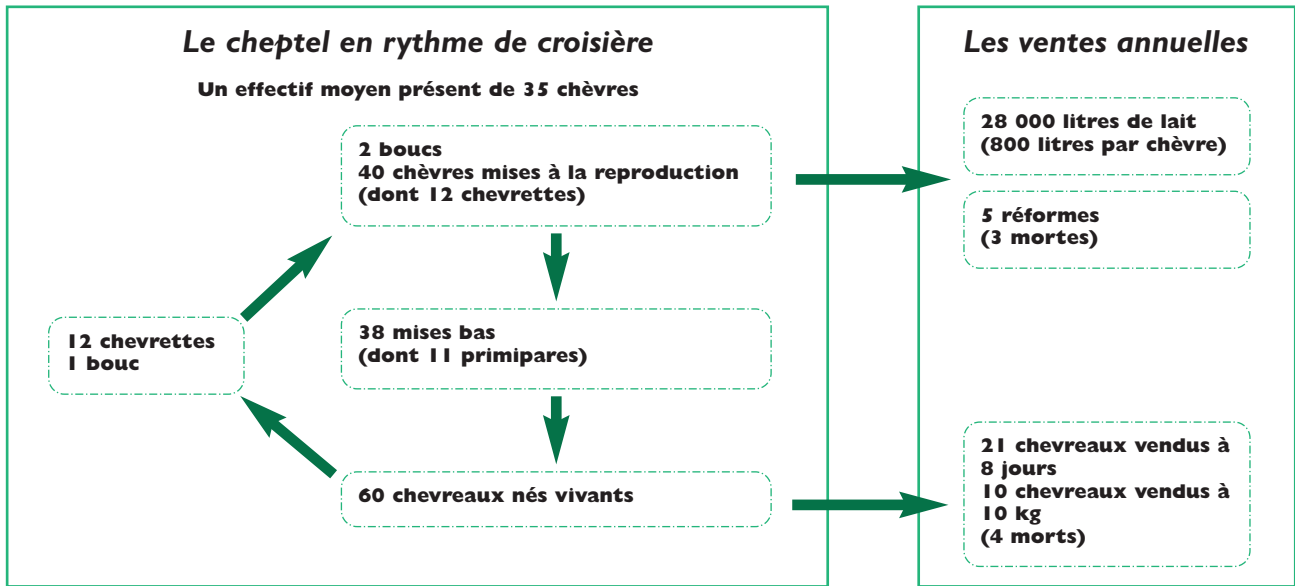
### LE TERRITOIRE DE L'EXPLOITATION

Le système hors sol permet de s'affranchir de la contrainte du foncier: Un minimum de 5 000 m<sup>2</sup> est cependant nécessaire pour implanter :

- le bâtiment d'élevage de 135 m<sup>2</sup> avec un parc d'exercice de 2 000 m<sup>2</sup> devant le bâtiment,
- le hangar pour stocker le foin et les concentrés. Le dimensionnement, l'accessibilité (taille des camions pouvant y accéder) de ce hangar et la trésorerie de l'exploitation vont influencer sur le nombre de livraisons de foin (de 1 à 4 par an),
- la fromagerie de 50 m<sup>2</sup>.



## LA CONDUITE DU TROUPEAU

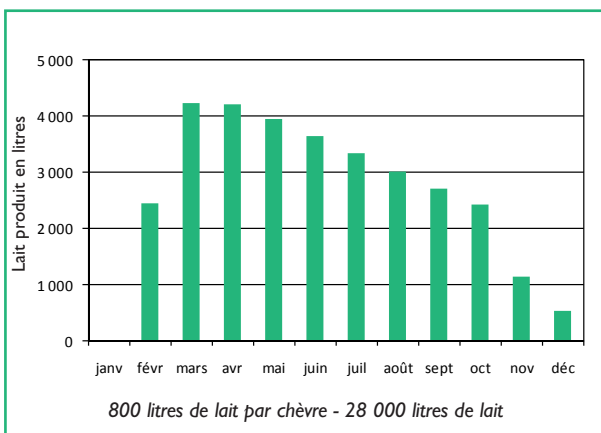


Les mises bas sont groupées sur début février. L'ensemble du troupeau est tari vers le 10 décembre. Il y a arrêt de la traite et de la fabrication pendant 6 à 8 semaines.

La réalisation de 30% d'IA permet de maintenir le bon niveau génétique de départ de l'élevage. Une douzaine de reproducteurs mâles et femelles sont vendus chaque année au sevrage. L'engraissement d'une dizaine de chevreaux pour la vente directe est conditionné par la présence de place dans les bâtiments, de main-d'œuvre et par l'existence d'une structure d'abattage à moins d'une heure de route. Les autres chevreaux sont vendus à 8 jours.

**Le taux de renouvellement est de 34%.**

### > La production laitière du troupeau



### les produits fabriqués

**Le lait est transformé en une gamme diversifiée de fromages et de produits laitiers.**

Pour obtenir une valorisation élevée, ce type d'exploitation mise sur la diversification et l'innovation fromagère : en complément d'une gamme lactique, des pâtes pressées et des pâtes molles sont fabriquées pour gérer le pic de lait du printemps (fromages de report). Des brosses et des yaourts servent de produits d'appel.

**La valorisation moyenne du litre de lait est de 2,20 €/litre.**

### Les circuits de commercialisation

La commercialisation des produits est assurée grâce à :

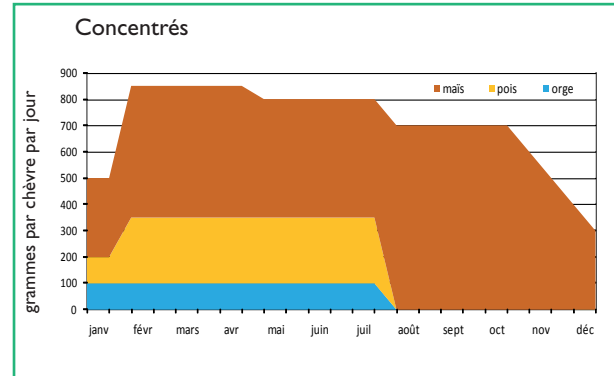
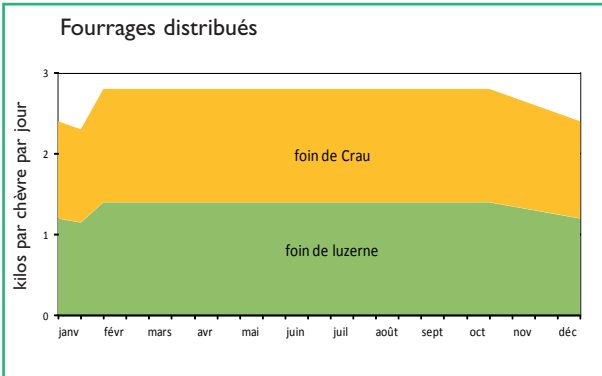
- la vente à la ferme (20%),
- 1 marché par semaine (30%),
- 2 livraisons par semaine auprès de restaurateurs, crémiers, petites GMS, ...

200 km sont parcourus chaque semaine pour la commercialisation.

**Le chiffre d'affaires fromage provient pour la moitié de la vente directe et pour l'autre moitié de la vente via un intermédiaire.**

## L'ALIMENTATION DU TROUPEAU

### > Les rations distribuées par chèvre et par jour



### > Les besoins annuels en fourrages et concentrés

	En kg brut distribué par an		En tonnes brutes
	Par chèvre	Par chevrette	Total troupeau
Foin de luzerne	500	0	17,5
Foin de Crau	500	270	20,7
<b>Total fourrages</b>	<b>1 000</b>	<b>270</b>	<b>38,2</b>
Orge achetée	20	0	0,7
Maïs acheté	190	100	7,9
Pois acheté	50	0	1,8
<b>Total concentrés</b>	<b>260</b>	<b>100</b>	<b>10,3</b>

### > L'efficacité de la ration

**CONCENTRÉS CHÈVRE**  
260 kg par chèvre  
soit 330g/litre de lait

**INDICE DE PÂTURAGE**  
100% de l'alimentation  
est achetée

Ration à base de foin 100% acheté.

### Choix impératif de fourrages d'excellente qualité (2/3<sup>ème</sup> coupe)

Foin distribué à volonté – Prévoir 15 à 20% de refus.

**Système d'élevage pouvant paraître simple** (pas de culture de fourrages, pas de pâturage,...) **MAIS demandant un très bon niveau technique pour atteindre et conserver ce niveau de production laitière.** Un suivi constant du troupeau (contrôle laitier, maîtrise de la reproduction, de l'alimentation,...), une grande capacité à savoir observer les animaux sont ainsi indispensables. De la rigueur et de la vigilance sont nécessaires dans le choix des fourrages achetés. L'éleveur doit être capable de bien gérer d'éventuels à-coups dans la qualité. Les rations doivent permettre à la productivité laitière d'être au rendez vous ; Il n'y a pas de droit à l'erreur.

**Un troupeau de bon niveau génétique est également essentiel dans ce type de système.**



## LES EQUIPEMENTS

### Le bâtiment et l'installation de traite

Un bâtiment en bois de 235 m<sup>2</sup> a été construit. Il abrite les animaux et le fourrage. Les animaux ne sortant pas, le bâtiment doit être confortable : 80 m<sup>2</sup> d'aire paillée sont ainsi disponibles pour les adultes (soit 2,25 m<sup>2</sup> par chèvre). 25 m<sup>2</sup> sont réservés aux chevrettes et aux boucs. 100 m<sup>2</sup> sont réservés pour les fourrages (2 livraisons par an) et les aliments. La salle de traite se compose d'un quai de 10 places avec 4 postes.

### Le matériel

L'exploitation ne dispose que d'un petit tracteur pour la manipulation des bottes de foin. Le curage est réalisé par un prestataire extérieur.

### La fromagerie

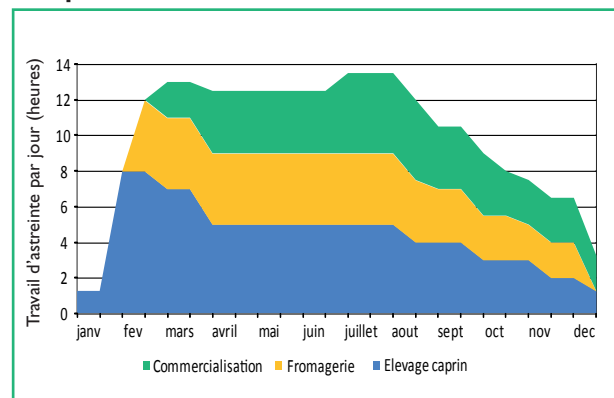
Une fromagerie de 50 m<sup>2</sup> doit être aménagée. Elle doit comporter une zone spécifique pour le réchauffage du lait (brousse, pâtes pressées) et pour l'étuve pour les yaourts. Une salle de vente a été aménagée pour la vente à la ferme.

## LE TRAVAIL

Deux personnes travaillent à temps plein sur l'exploitation. Le travail se décompose entre :

- **3 630 heures de travail d'astreinte** dont :
  - \* 44% sur la traite et les soins aux animaux,
  - \* 28% sur la transformation fromagère,
  - \* 28% sur la commercialisation.
- **16 jours de travail de saison** consacrés au curage et à la gestion des livraisons de foin.

### > Répartition du travail d'astreinte sur l'année



## FORCES ET FAIBLESSES DU SYSTEME

### Pour réussir

Un système où il est impératif :

- de s'assurer d'avoir une qualité constante de ses approvisionnements de foin,
- d'investir dans un troupeau de bonne valeur génétique,
- d'atteindre une bonne production laitière et une bonne valorisation pour avoir un troupeau de taille réduite.

### 😊 Forces

- S'affranchir du foncier et des contraintes climatiques,
- Tâches planifiables en dehors des périodes de mises bas. Il n'y a pas d'à-coup.

### ☹️ Faiblesses

- Obligation de trouver une solution externe pour l'épandage du fumier,
- Tributaire de la fluctuation des prix pour l'approvisionnement des aliments,
- Peu de marges de manoeuvre, ni de droit à l'erreur,
- Système non éligible au cahier des charges des AOC et à la certification en agriculture biologique.

Remarque : Ce type d'exploitation sans surface n'est pas éligible aux primes types ICHN, PHAE, ni aux DPU. Elle tire l'intégralité de son revenu de la production.

# CAS TYPE CAP FROM SPÉ-PACA04

## CAPRIN FROMAGER HORS SOL

2 UMO, 0.5 ha, 35 chèvres, 28 000 l de lait, gamme diversifiée, circuits courts

### Résultats économiques de l'exploitation en euros - 2 UMO

(conjoncture 2009 - exploitation au bénéfice agricole forfaitaire)

%/PB	LES PRODUITS	64 047 €
100 %	Produits caprins	64 047 €
96 %	<b>Fromages</b>	
	♦ 28 000 litres à 2,20 €/litre	61 600 €
4 %	<b>Viande et reproducteurs</b>	2 447 €
	♦ 5 Réformes à 20 €	100 €
	♦ 21 chevreaux de 8 jours à 7 €	147 €
	♦ 10 chevreaux de 10 kg à 100 €	1 000 €
	♦ 12 reproducteurs à 100 €	1 200 €

%	Aides et subventions	0 €
0 %	Aides et subventions	0 €

<b>LES ANNUITÉS</b>	<b>8 500 €</b>
---------------------	----------------

<b>LE REVENU DISPONIBLE</b>	<b>28 687 €</b>
pour vivre et autofinancer	

%/PB	LES CHARGES	26 860 €
25 %	Charges opérationnelles	17 310 €
21 %	<b>Charges animales</b>	<b>14 580 €</b>
	♦ Foin de Crau 20,7 tonnes à 230 €	4 761 €
	♦ Foin de montagne 17,5 tonnes à 180 €	3 150 €
	♦ Mais grain 7,9 tonnes à 280 €	2 212 €
	♦ Orge 0,7 tonnes à 180 €	126 €
	♦ Pois 1,8 tonnes à 280 €	504 €
	♦ CMV 35 chèvres à 7 €	245 €
	<b>16 % soit Alimentation</b>	<b>10 998 €</b>
	♦ Contrôle de performance 35 chèvres à 26 €	910 €
	♦ Poudre de lait 0,35 tonne à 2 220 €	777 €
	♦ Frais vétérinaires 35 chèvres à 7 €	245 €
	♦ Frais de reproduction 12 IA à 50 €	600 €
	♦ Divers 35 chèvres à 30 €	1 050 €
	<b>5 % soit Frais d'élevage</b>	<b>3 582 €</b>
4 %	<b>Charges de fromagerie</b>	<b>2 730 €</b>
	♦ Frais de transformation 0,069 €/l	1 920 €
	♦ Frais de commercialisation 0,029 €/l	810 €

%	Charges de structure	9 550 €
Hors amortissements et frais financiers		
	♦ Foncier	300 €
	♦ Charges sociales	3 200 €
	♦ Bâtiment	1 500 €
	♦ Matériel	400 €
	♦ Carburants, déplacements	600 €
	♦ Autres (assurances, eau, électricité,...)	3 550 €

<b>61 % L'EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>37 187 €</b>
--	-----------------

<b>LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>6 700 €</b>
<b>LES FRAIS FINANCIERS</b>	<b>1 200 €</b>

<b>LE RÉSULTAT COURANT</b>	<b>29 287 €</b>
----------------------------	-----------------

Les charges de structure affectables à l'atelier de transformation et à la commercialisation sont estimées à 2 850 €, soit 0,101 €/l

- eau : 500 €
- électricité : 800 €
- gaz : 150 €
- carburant : 600 €
- véhicule : 800 €

#### Options retenues pour ce type de cas :

- L'exploitation est en rythme de croisière.

#### Perspectives :

- L'exploitation va pouvoir bénéficier de la prime à la chèvre,
- La hausse du prix des intrants (céréales, énergie) va peser sur le résultat,
- Le capital d'exploitation est donné pour des bâtiments et équipements neufs - conjoncture 2009.



## Les indicateurs économiques

### Résultats technico-économiques de l'atelier

• Marge brute atelier caprin	46 737 €
soit par chèvre	1 335 €
soit pour 1 000 litres	1 558 €

### Capital d'exploitation

• Bâtiment et stockage	148 000 €
• Matériel de traite	50 250 €
• Fromagerie	12 000 €
• Equipement commercialisation	60 000 €
• Matériel agricole	18 000 €
• Cheptel	2 000 €
	5 750 €

### Autres indicateurs économiques

• EBE par UMO familiale	18 594 €
• Revenu disponible par UMO familiale	14 344 €
• Charges de structure par chèvre	273 €
• Annuités sur produit	13 %
• Annuités sur EBE	23 %



### VOS CONTACTS DANS LES DÉPARTEMENTS :

<b>Josine GIRAUD, Chambre d'agriculture 04</b>	<b>Tel : 04.92.30.57.78</b>	<b><a href="mailto:jgiraud@ahp.chambagri.fr">jgiraud@ahp.chambagri.fr</a></b>
<b>Henriette COURSANGE, Syndicat caprin 05</b>	<b>Tel : 04.92.52.53.27</b>	<b><a href="mailto:h.coursange@free.fr">h.coursange@free.fr</a></b>
<b>Pascale CLERC, Chambre d'agriculture 06</b>	<b>Tel : 04.97.25.76.40</b>	<b><a href="mailto:elevage@alpes-maritimes.chambagri.fr">elevage@alpes-maritimes.chambagri.fr</a></b>
<b>Cyril VANDERSTEIN, Chambre d'agriculture 13</b>	<b>Tel : 04.42.23.86.45</b>	<b><a href="mailto:c.vanderstein@bouches-du-rhone.chambagri.fr">c.vanderstein@bouches-du-rhone.chambagri.fr</a></b>
<b>Alexandre LARRUHAT, Chambre d'agriculture 83</b>	<b>Tel : 04.94.99.74.02</b>	<b><a href="mailto:alexandre.larruhat@var.chambagri.fr">alexandre.larruhat@var.chambagri.fr</a></b>
<b>Michèle BULOT, Chambre d'agriculture 84</b>	<b>Tel : 04.90.74.47.40</b>	<b><a href="mailto:m.bulot-langlois@fr.oleane.com">m.bulot-langlois@fr.oleane.com</a></b>

### COORDINATION RÉGIONALE :

<b>Vincent ENJALBERT, MRE section caprine</b>	<b>Tel : 04.92.87.09.43</b>	<b><a href="mailto:v.enjalbert@mre-paca.fr">v.enjalbert@mre-paca.fr</a></b>
<b>Christine GUINAMARD, Institut de l'Élevage</b>	<b>Tel : 04.92.72.32.08</b>	<b><a href="mailto:christine.guinamard@inst-elevage.asso.fr">christine.guinamard@inst-elevage.asso.fr</a></b>

### LES RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Les Réseaux d'Élevage sont un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs des Chambres d'Agriculture et de l'Institut de l'Élevage.

### LES PARTENAIRES FINANCIERS

Ce document a reçu l'appui financier de France Agrimer, du Casdar, du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et du FEADER.



Septembre 2010

Document édité par l'Institut de l'Élevage - 149 rue de Bercy, 75595 Paris cedex 12  
www.inst-elevage.asso.fr - ISBN : 978-2-84148-979-4- PUB IE : 00 10 50 031